

Réunion du Comité d'Interets de Quartier Arenc-Villette du 1^{er} Février 2022

Début de séance à 18h au Centre d'Animations et de Loisirs de Fonscolombes – 10 présents

- Compte-rendu de la rencontre des locataires et du responsable Logirem :

Suite aux réunions organisées par les tables de quartier et le CIQ au cours desquelles de nombreux locataires Logirem se sont plaints du manque de suivi et d'action de la part de la Logirem, le responsable territorial Logirem est venu pour répondre aux questions des locataires, et il est prêt à revenir tous les 2 mois.

Concernant le parking, il a indiqué qu'une étude va être réalisée en vue de voir s'il est possible de le restaurer pour répondre au manque de places de stationnement dans le secteur.

Des locataires ont pour projet de créer une amicale.

- Modification n°2 du PLUi – enquête publique du 19/01 au 21/02 :

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme de référence qui intègre les règles d'urbanisme mais également des éléments relatifs à la politique de l'habitat et des transports et déplacements. Il permet d'apporter une vision à long terme sur le territoire. C'est un document porté par la Métropole.

Cette enquête a pour but d'informer et de faire participer le public à l'élaboration de certaines décisions présentes dans ce projet modificatif.

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif2>

Au niveau de notre secteur (centre 33), on trouve notamment :

- Politique de logements sociaux dans les immeubles neufs :

Sur demande de la mairie, désormais les promoteurs devront réaliser 30% de logements sociaux dans des constructions neuves de 60 logements, voire 30 logements selon la zone (vs 80 avant).

- La Cité Scolaire Internationale ne sera accessible que depuis le bd de Paris.

- Le bâtiment des Docks des Suds est conservé.

- L'Église Saint Martin d'Arenc : des études réalisées indiquent que sa conservation sera complexe.

Un document PDF du secteur planche 33 qui nous concerne vous sera joint.

- Nuisance sonore A55 - proposition de rencontre avec le Collectif Anti-Nuisances Environnement :

La portion de la passerelle A55 à proximité de notre secteur (depuis le boulevard de Dunkerque jusqu'à la tour de la CMA-CGM) apporte des nuisances sonores importantes (supérieures à 75 Lden Level day-evening-night) aux logements proches. Celle-ci est gérée par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée.

Pour faire face à ces nuisances, le CIQ a pris contact avec le Collectif Anti-Nuisances Environnement, une association qui agit pour la réduction des nuisances atmosphériques, phoniques et visuelles et a notamment œuvré sur le périmètre de la L2 (A507).

Une rencontre sur site sera prochainement réalisée avec les responsables de l'association afin d'envisager des solutions pour limiter les nuisances (changement du revêtement par un enrobé phonique, murs anti-bruit, respect des limitations de vitesse...) et de comment procéder.

- Zone du CIQ :

Un sujet oppose notre CIQ ARENC-VILLETTE avec celui du CIQ du LAZARET (Fédération du 2^{ème}) concernant la portion du Parc Habité comprise entre le bd Mirabeau, la rue d'Anthoine, l'av Salengro et le bd de Paris.

La position de notre CIQ est de vouloir rattacher ce secteur à notre périmètre, dans la mesure où il y a un sens à l'unité du Parc Habité mais également parce que lorsque ce secteur était seulement composé de terrains ou d'entrepôts, c'est notre CIQ qui s'en occupait.

La rencontre entre les 2 CIQ n'a pas résolu ce point qui devra être porté devant la Confédération des CIQ.

- Point sur notre blog:

Le CIQ continue d'apporter des modifications à son blog que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante : <https://www.ciq-arenc-villette.fr>

- Point sur les fiches voirie/propreté :

Suite au constat évident d'un problème de nettoyage de la voirie et de la propreté, le CIQ a décidé de réaliser des fiches (une fiche par rue) afin de constater la façon dont est réalisé le nettoyage de notre secteur.

Une fois le recensement réalisé, un récapitulatif sera réalisé afin d'établir un plan d'action dans l'optique de solliciter les collectivités en charge.

- Appel à projets « Jeunes 2022 » par la CAF:

Par la CAF en partenariat avec la Politique de la Ville à destination des jeunes.

A deux ou en groupe, réaliser un projet de départ en vacances, d'aide aux personnes du quartier, d'animation, de jardins partagés... avec à la clé une aide de financement de 80% pour les projets sélectionnés dans la limite de 5000€.

Votre dossier doit être rempli en lien avec une association chargé de vous accompagner dans votre proje ou en lien avec une junior association si elle est constituée. Vous pouvez aussi vous adresser au centre associatif de Fonscolombes ou de Félix Pyat.

Dossiers à déposer au plus tard le 28/02/2022 sur : caf13-bp-afcspc@caf13.caf.fr

- Stationnement payant dans le secteur :

Le CIQ va valider auprès de la mairie la demande de rendre le stationnement payant dans son secteur afin de lutter contre les véhicules ventouses qui rendent la recherche de place compliquée dans un secteur déjà tendu.

Pour rappel, le permis de stationnement résident coûte (sans avoir besoin de payer à l'horodateur) :

- au semestre : 35€ pour une voiture « Tout électrique » et 70€ pour les autres types de voitures ;

- à l'année : 65€ pour une voiture « Tout électrique » et 130€ pour les autres types de voitures.

Fin de séance 19h30

Prochaine réunion le 21 février 2022